|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/68-F** |
| **6 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 1408 DU CONSEIL DE L'UIT SUR L'ASSISTANCE ET L'APPUI À L'UKRAINE POUR LA RECONSTRUCTION DE SON SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | |
| **Objet**  Le présent rapport fait le point sur les activités et les faits nouveaux intervenus depuis la session de 2023 du Conseil de l'UIT concernant l'assistance et l'appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications en application de la version modifiée de la Résolution 1408 du Conseil, s'agissant en particulier du suivi et de l'établissement de rapports, des mécanismes de coordination, de la fourniture d'une assistance technique, de la mobilisation de ressources et des activités de renforcement des capacités.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Fourniture d'une assistance technique.  **Incidences financières**  183 000 CHF depuis 2022, dont 60 000 CHF provenant du budget de l'UIT, 123 000 CHF de contributions volontaires en espèces, et 20 000 CHF de contributions en nature.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Résolution 1408 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0122/fr) *(modifiée en 2023); Document* [*C23/59*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0059/fr) | |

# 1 Introduction

À sa dernière session, tenue en juillet 2023, le Conseil de l'UIT a modifié la [Résolution 1408](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0122/fr) intitulée "**Assistance et appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications**". On trouvera dans le présent rapport une synthèse des mesures que le Secrétariat de l'UIT a prises en application du décide de cette Résolution, qui portent en particulier sur le suivi et l'établissement de rapports, les mécanismes de coordination, la fourniture d'une assistance technique, la mobilisation de ressources et les activités de renforcement des capacités.

# 2 Suivi et établissement de rapports

Pour que l'assistance technique fournie soit efficace, un mécanisme de suivi permanent de la résilience numérique en Ukraine a été instauré. Un site web spécialement consacré à la mise en œuvre de la Résolution 1408 a été tenu à jour et peut être consulté [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Europe/Pages/Projects/2022/Council%20Resolution%20on%20Ukraine%20-%20Coordination%20and%20Implementation/Council-Resolution-on-Ukraine---Coordination-and-Implementation.aspx).

L'UIT, en sa qualité d'institution des Nations Unies spécialisée dans le numérique, a continué de contribuer à élaborer de manière régulière un **rapport d'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA)**, avec l'aide de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La contribution de l'UIT a porté principalement sur le chapitre "Télécommunications et numérique". La troisième édition du rapport RDAN[[1]](#footnote-1) a été publiée le 15 février 2024 et sert de document d'orientation à la communauté internationale des donateurs pour aider au processus de reconstruction de l'Ukraine.

– Au 31 décembre 2023, les incidences de la guerre sur le secteur des télécommunications et du numérique étaient estimées dans leur ensemble à 2,1 milliards USD de dégâts, 2,27 milliards USD de pertes et 4,67 milliards USD en termes de besoins.

– **Le coût total des dommages causés au secteur est estimé à 2,1 milliards USD**. Ce chiffre comprend les dommages de 950 millions USD pour les opérateurs du large bande fixe, de 899 millions USD pour les opérateurs mobiles, de 192 millions USD pour les fournisseurs de services postaux et de 51 millions USD pour le secteur de la radiodiffusion.

– **Les pertes dans le secteur sont estimées à 2,27 milliards USD**. Ce chiffre comprend les pertes de recettes dues aux interruptions des services postaux et des services Internet mobiles et fixes, ainsi qu'à l'augmentation des coûts des groupes électrogènes de secours nécessaires à la fourniture ininterrompue de services Internet.

– Les besoins pour la restauration et la reconstruction du secteur sont dans l'ensemble estimés à **4,67 milliards USD sur 10 ans**.

L'UIT continue de suivre la situation du secteur des TIC et de la radiodiffusion. Afin de fournir une assistance technique dans le domaine de la radiodiffusion, l'Union élabore des rapports techniques sur **l'évaluation initiale des coûts de remise en état des stations de radiodiffusion**, qui constituent un outil permettant de mobiliser la communauté internationale des donateurs. Les coûts de remise en état des premières stations de radiodiffusion recensées représentent environ **3,7 millions USD, ce qui permettra de commencer à fournir la totalité du signal de radiodiffusion à plus de 5 millions de citoyens**. La reconstruction de ces stations, pour un montant compris entre **5,5 millions et 450 millions USD** par station, sera envisagée une fois la guerre terminée.

# 3 Mécanismes de coordination pour une mise en œuvre efficace

Au niveau de l'UIT, un **Groupe de travail spécial sur la Résolution 1408**, présidé par le Vice‑Secrétaire général et dont les services sont assurés par le Bureau de l'UIT pour l'Europe, continue d'offrir une plate-forme pour coordonner les mesures intersectorielles à prendre pour traiter toutes les questions relatives à la mise en œuvre de cette Résolution.

Afin d'assurer la coordination des activités menées par l'UIT en application de la Résolution 1408, plusieurs mécanismes ont été mis en place:

• Depuis septembre 2023, le **Ministère de la transformation numérique de l'Ukraine** agit en tant qu'administration d'un État Membre de l'UIT. À des fins de coordination, l'Union organise régulièrement des appels avec le coordonnateur officiel.

• Le **Service d'État chargé des communications spéciales et de la protection de l'information (SSSICP)** a été chargé par le Ministère de continuer à s'occuper des questions liées à l'évaluation de l'infrastructure de radiodiffusion. En collaboration avec le SSSCIP et le **Réseau de télécommunication (radiodiffusion, radiocommunication et télévision)**, l'UIT a constitué l'équipe chargée d'élaborer une "évaluation initiale des coûts de remise en état des cinq stations de radiodiffusion recensées".

• Une coordination régulière est également assurée avec la **Commission nationale pour la réglementation d'État** des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux, afin de déterminer les domaines dans lesquels une assistance pourrait être fournie s'agissant de la mise en place d'un environnement et d'une réglementation propices.

• En tant que membre de l'**équipe de pays des Nations Unies**, l'UIT continue de coordonner toutes ses activités avec le système des Nations Unies. L'Union contribue à la mise en œuvre du Cadre transitoire des Nations Unies pour 2024 et prend part actuellement au processus d'élaboration du prochain Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029. En 2023‑2024, l'UIT a contribué aux travaux des Sous-groupes de travail interministériels sur les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 9 et 17, qui procédaient à l'examen du cadre des indicateurs.

• L'UIT assure une coordination régulière avec la **Commission européenne** concernant ses activités en cours ou prévues dans le domaine de la reconstruction de l'infrastructure des TIC et de radiodiffusion, compte tenu également des progrès accomplis par l'Ukraine sur la voie de l'intégration européenne.

• L'UIT travaille en coordination avec la **Banque européenne d'investissement**, l'équipe du **Conseil de l'Europe** chargée du Registre des dommages pour l'Ukraine ainsi qu'avec l'**Union européenne de radiodiffusion**, afin d'harmoniser les activités relatives à l'aide fournie à l'Ukraine.

• L'UIT poursuit sa collaboration avec les établissements universitaires ukrainiens participant à ses travaux en tant que membres, en particulier sur des activités liées aux stations de radiodiffusion. En décembre 2023, l'Union a pris part à la **conférence sur le thème des technologies évoluées de transformation numérique et leur mise en œuvre dans le monde et en Ukraine**, organisée par l'Université d'État des technologies de l'information et de la communication de l'Ukraine, en tant que contribution aux initiatives régionales de l'UIT pour l'Europe.

# 4 Assistance technique

Compte tenu de l'évaluation des besoins et de la coordination avec l'Administration ukrainienne, une série de mesures ont été prises depuis la dernière session du Conseil de l'UIT, à savoir:

• Depuis septembre 2023, l'UIT s'efforce de fournir l'assistance technique nécessaire à la reconstruction de l'**infrastructure de radiodiffusion en Ukraine**.

• Sur un total de 40 stations de radiodiffusion touchées à des degrés divers par la guerre, 21 stations ont subi des dommages importants. Le nombre de biens occupés (sans la République autonome de Crimée) est de 63.

• L'UIT a élaboré une série de propositions de projet initiales pour la remise en état ou la reconstruction des **cinq stations de radiodiffusion les plus importantes** recensées par l'Administration ukrainienne. Ces propositions de projet sont fondées sur le rapport technique élaboré concernant l'évaluation initiale des coûts de remise en état des cinq stations de radiodiffusion recensées à Kharkiv, Bilopillia, Vinnytsia, Trostianets et Velyka Oleksandrivka.

• Selon la première phase de l'évaluation, les dommages causés aux stations de radiodiffusion touchent **5,1 millions de personnes en limitant leur accès total à l'information**.

• Pour relever le défi sur le plan financier que représente la remise en état des cinq stations de radiodiffusion à leur pleine capacité opérationnelle, la communauté internationale est invitée à s'engager à hauteur d'au moins **3,7 millions USD**.

• Les estimations associées aux activités de reconstruction à long terme, alignées sur une approche visant à mieux reconstruire, vont de 5,5 millions à 450 millions USD par station, selon la conception retenue pour chacune d'elles.

• Depuis février 2024, l'UIT est passée à la deuxième phase de l'évaluation et, à cette fin, continue d'évaluer les cinq stations suivantes par ordre d'importance recensées par l'Administration ukrainienne, à savoir celles qui se trouvent à Kalynivka, Vynarivka, Luch, Blystova et Antopil.

En coordination avec la **Commission nationale pour la réglementation d'État** des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux et le Ministère ukrainien de la transformation numérique, et à la demande de ces organismes, l'UIT a proposé des activités destinées à renforcer les capacités des fonctionnaires ukrainiens chargés des questions de télécommunication afin de les doter des compétences et des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Tirant parti des compétences spécialisées des trois Bureaux de l'UIT, une **formation à l'intention des cadres sur la mise en œuvre des réseaux de cinquième génération (5G)** a été dispensée à des fonctionnaires ukrainiens au printemps 2024. De plus, compte tenu de l'intérêt manifesté par l'Administration ukrainienne, une **série de formations** ont été mises à disposition sur la plate-forme de l'**Académie de l'UIT**.

Dans le domaine de la cybersécurité, l'UIT offre diverses possibilités de renforcer les capacités humaines des experts ukrainiens, par exemple dans le cadre de formations en ligne ou du cyberexercice pour l'Europe, l'Asie et le Pacifique, organisé du 28 novembre au 1er décembre 2023 à Chypre, ou encore du cyberexercice mondial, qui s'est déroulé les 23 et 24 avril 2024 aux Émirats arabes unis.

L'UIT reste déterminée à promouvoir la généralisation du numérique en Ukraine en coopération avec des partenaires dans le cadre de l'initiative GovStack. **Actuellement, les efforts se concentrent sur la** **plate-forme de registres ukrainienne**. En partenariat avec l'UIT, la société GIZ a lancé un appel d'offres pour le développement du prototype **Diia.Engine**, et il s'agit pour l'heure de sélectionner les propositions soumises à ce titre.

# 5 Mobilisation de ressources

Afin de faciliter l'assistance technique fournie au pays, l'UIT n'a de cesse d'encourager les États Membres et les partenaires à faire des engagements et à mobiliser des ressources financières adaptées aux besoins de l'Ukraine, notamment dans le cadre des mesures stratégiques suivantes:

• L'UIT continue d'appliquer la méthode suivie dans le cadre de l'initiative Partner2Connect et de recueillir des engagements destinés à fournir une aide à l'Ukraine. Pendant la session de 2023 du Conseil, l'UIT a contribué au petit-déjeuner des donateurs organisé à l'initiative de la République de Pologne. Des sessions spéciales étaient prévues pendant la réunion Com-UIT de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), qui s'est déroulée du 7 au 9 mai 2024 à Gdansk, et la Conférence sur le redressement de l'Ukraine, organisée les 11 et 12 juin 2024 à Berlin.

• En 2024, l'enveloppe globale des engagements recueillis s'élevait à plus de 740 millions USD. La liste des engagements est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Europe/Pages/Projects/2022/Council%20Resolution%20on%20Ukraine%20-%20Coordination%20and%20Implementation/Council-Resolution-on-Ukraine---Coordination-and-Implementation.aspx).

• L'UIT est engagée à mobiliser davantage de contributions en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour la poursuite de la mise en œuvre de la Résolution 1408. Pour l'instant, le Fonds a bénéficié des contributions du Japon (CHF 100 000) et de la République tchèque (CHF 23 000).

• L'UIT a alloué 20 000 CHF de son budget de fonctionnement annuel pour permettre la poursuite des travaux de mise en œuvre.

• L'UIT continue de mener des discussions bilatérales régulièrement avec les États Membres et les partenaires, afin de préserver les ressources financières nécessaires à la poursuite de ses activités liées à la Résolution 1408 et à la remise en état de l'infrastructure de radiodiffusion, telle que requise conformément à l'évaluation initiale des cinq stations de radiodiffusion recensées.

# 6 Conclusions

L'UIT n'a eu de cesse de renforcer les activités visant à mettre en œuvre la Résolution 1408, en renforçant les partenariats et en mettant en place des mécanismes bien coordonnés pour faire progresser le déploiement des activités et la mobilisation des ressources financières.

Toutes les parties prenantes sont invitées à appuyer la coopération et les activités menées à l'échelle mondiale par l'UIT en application de la Résolution 1408, et en particulier à:

• s'engager à fournir à l'Ukraine une assistance et un appui financier pour la reconstruction de son secteur des télécommunications, en particulier l'infrastructure de radiodiffusion;

• participer à l'initiative Partner2Connect et fournir des engagements pour l'Ukraine via le système en ligne disponible [ici](https://www.itu.int/partner2connect-pledges/);

• apporter une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale, afin de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre de la Résolution 1408.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://ukraine.un.org/sites/default/files/2024-02/UA%20RDNA3%20report%20EN.pdf> [↑](#footnote-ref-1)